



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat général

Direction de la réglementation,  
de la citoyenneté et de l'immigration

Bureau des élections  
et de la réglementation générale

---

**Arrêté n°2015274\_0002\_PREF\_berge du 1<sup>er</sup> octobre 2015  
portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2174/SG/1D/1B du 30 décembre 2011  
modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse  
Générale de Sécurité Sociale (CGSS) de la Guyane**

**Le préfet de la région Guyane,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2 et D.231-2 à D.231-5;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 5 juin 2013 portant nomination du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane – M. Éric SPITZ ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2015124-0001 du 4 mai 2015 portant délégation de signature à M. Yves de ROQUEFEUIL, secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;
- Vu l'arrêté n° 2174/SG/1D/1B en date du 30 décembre 2011 portant composition des membres du conseil d'administration de la caisse générale de Sécurité Sociale de la Guyane modifié, par arrêté n°1053/SG/1D/1B du 11 juillet 2012, par arrêté n°1860/SG/1D/1B du 6 décembre 2012, par arrêté n°1710/SG/1D/1B du 26 septembre 2013, par arrêté n° 2015014-0001 du 14 janvier 2015, et par arrêté n°2015243-0001 du 31 août 2015 ;
- Vu la désignation du représentant de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) présentée par courrier en date du 22 septembre 2015 ;
- Vu la désignation du représentant de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) présentée par courrier en date du 17 juin 2015 ;

Sur proposition du Chef de l'antenne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Fort de France,

## Arrête

### **Article 1<sup>er</sup>**

La liste des membres du conseil d'administration de la caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane annexée à l'arrêté préfectoral n° 2174/SG/ID/1B du 30 décembre 2011 susvisé, est modifiée comme suit :

Dans le collège « représentants des employeurs » sont modifiées comme suit les lignes relatives au « Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) » :

---

#### « Représentants des employeurs »

« Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) »

« Titulaire »	Madame	WEIMERT	Patricia
« Suppléant »	Monsieur	MIRTA	Jean-Luc

Dans le collège « représentants des travailleurs indépendants » sont modifiées comme suit les lignes relatives au « Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) »

#### « Représentants des travailleurs indépendants »

« Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) »

« Titulaire »	Monsieur	VILLEROY	Jean-Albert
« Suppléant »	Monsieur	OTHILY	Adolphe

Dans le collège « représentants des assurés sociaux » sont modifiées comme suit les lignes relatives à la « confédération française démocratique du travail (CFDT) » :

#### « Représentants des assurés sociaux »

« Confédération française démocratique du travail (CFDT) »

« Titulaires »	Monsieur	FAUBERT	Gérard
	Madame	NIVOIX	Martine
« Suppléant »	Monsieur	PERPONT	Sylvain

### **Article 2**

La composition du conseil d'administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane après retranscription des modifications introduites à l'arrêté préfectoral n° 2174/SG/ID/1B du 30 décembre 2011 par les dispositions des arrêtés n° 1053/SG/ID/1B du 11 juillet 2012, n° 1860/SG/ID/1B du 6 décembre 2012, n° 1710/SG/ID/1B du 26 septembre 2013, n° 2015014-0001 du 14 janvier 2015 et n° 2015243-0001 du 31 août 2015, ainsi que celles de l'article 1<sup>er</sup>, figure en annexe du présent arrêté.

### **Article 3**

La présente décision peut-être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous (1)

**Article 4 :**

Le préfet de la région Guyane, le chef de l'antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale de Fort de France sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guyane.

Le préfet,

Pour le Préfet  
Le secrétaire général

Yves de ROQUEFEUIL

- (1) Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits ;
- Un recours gracieux adressé à M. le préfet de la région Guyane – direction de la réglementation, de la citoyenneté et de la réglementation – bureau des élections et de la réglementation générale – rue Fiedmond – BP 7008 – 97300 Cayenne cedex ;
  - Un recours hiérarchique adressé à M. le ministre de l'intérieur – direction des libertés publiques et des affaires juridiques, sous-direction des libertés publiques et de la police administrative, 11 rue des Saussaies – 75008 Paris cedex 08 ;
  - Un recours contentieux adressé auprès du tribunal administratif de Cayenne, 7 rue Schoelcher 97300 Cayenne.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration de 2<sup>ème</sup> mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2<sup>ème</sup> mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

**Annexe à l'arrêté n°2015274\_0002\_PREF\_berge du 1<sup>er</sup> octobre 2015  
portant modification de l'arrêté préfectoral n°2174/SG/1D/1B du 30 décembre 2011  
modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse  
Générale de Sécurité Sociale de la Guyane**

Composition du conseil d'administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane après retranscription des modifications introduites à l'arrêté préfectoral n°2174/SG/1D/1B du 30 décembre 2011 par les dispositions des arrêtés n° 1053/SG/1D/1B du 11 juillet 2012, n°1860SG/1D/1B du 6 décembre 2012, n°1710/SG/1D/1B du 26 septembre 2013 et n°2015014-0001 du 14 janvier 2015, n°2015243\_0001\_PREF\_berge du 31 août 2015 ainsi que celles de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Représentants des assurés sociaux**

**Confédération générale du travail (CGT)**

TITULAIRE	Monsieur	BONNAIRE	Jacques
TITULAIRE	Madame	HORTH	Yolanie
SUPPLEANT	Monsieur	DARNAL	Albert
SUPPLEANT	Madame	RINGUET	Alberte

**Représentants des assurés sociaux**

**Confédération française démocratique du travail (CFDT)**

TITULAIRE	Monsieur	FAUBERT	Gérard
TITULAIRE	Madame	NIVOIX	Martine
SUPPLEANT	Monsieur	PERPONT	Sylvain

**Représentants des assurés sociaux**

**Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)**

TITULAIRE	Madame	PIEJOS	Cynthia
TITULAIRE	Madame	CHRONE	Maryse
SUPPLEANT	Monsieur	VITULA	Pascal
SUPPLEANT	Monsieur	DORVILMA	Christian

**Représentants des assurés sociaux**

**Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)**

TITULAIRE	Madame	MATHURIN	Simone, Irène
SUPPLEANT	Madame	JAMES	Ruth

**Représentants des assurés sociaux**

**Confédération française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)**

TITULAIRE	Madame	CORMIER	Karyn
TITULAIRE	Monsieur	BUDOC	Rémy, Louis

## **Représentants des employeurs**

### **Mouvement des entreprises de France (MEDEF)**

TITULAIRE	Madame	KALOKO	Sabrina
TITULAIRE	Monsieur	EKANDE	Jean-François
TITULAIRE	Monsieur	MATHIEU	Marc
SUPPLEANT	Monsieur	NIKOLIC	Dragoslav
SUPPLEANT	Monsieur	CLOP	Patrick

## **Représentants des employeurs**

### **Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)**

---

<del>TITULAIRE</del>	Madame	WEIMERT	Patricia
SUPPLEANT	Monsieur	MIRTA	Jean-Luc, Léocadie

## **Représentants des travailleurs indépendants**

### **Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)**

TITULAIRE	Monsieur	VILLEROY	Jean-Albert
SUPPLEANT	Monsieur	OTHILY	Adolphe

## **Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL)**

SUPPLEANT	Madame	PLACE	Muriel, Eliane
-----------	--------	-------	----------------

## Autres Représentants

### Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)

TITULAIRE	Madame	ULYSSE	Anna
TITULAIRE	Monsieur	BHAGOOA	Yves
SUPPLEANT	Monsieur	MARLIN	Serge
SUPPLEANT	Monsieur	DEDE	Didier

### Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

TITULAIRE	Monsieur	SIONG	Ma
TITULAIRE	Monsieur	EPAILLY	Christian
TITULAIRE	Monsieur	DUCAT	Julien
SUPPLEANT	Monsieur	D'ABREU	Eric
SUPPLEANT	Mademoiselle	LY	Gaolugnia

### Personnes qualifiées

PERSONNE	Monsieur	POLET	Guy
PERSONNE	Monsieur	BABET	Guillaume, Alain
PERSONNE	Madame	RIBARDIERE	Sylviane

### Membres avec voix consultatives

TITULAIRE	Madame	LAM-CHAN	Fabienne
SUPPLEANT	Madame	EUDLER	Viviane